

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01-02 A TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à chaque création ou suppression d'emploi, notamment lorsqu'il y a des départs en retraite, des mutations, ou des promotions, il est proposé une délibération qui reprend l'ensemble des emplois, afin d'avoir une vision globale des effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'ADOPTER le tableau des emplois suivants à la date du 01/03/2023 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 100% temps de travail
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	3	3 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	1	1 poste à temps complet
Adjoint Administratif	C	2	2 à 35 heures et
FILIERE CULTURELLE et d'ANIMATION			
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	C	0	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation	C	0	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	1	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} cl	B	0	35 heures
Technicien	B	0	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	4	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	8	35 heures
Adjoint technique	C	11 + 1	35 heures
TOTAL		40 + 1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/03/2023,

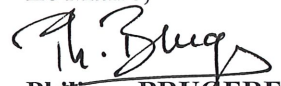
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 20 Février 2023

Le Maire,


Philippe BRUGERE

